



Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 25 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 15 juillet 2024, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

Date d'affichage de la convocation : 15 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, BRUN Etienne, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, GUIGNON, MARIN Jean-Hervé, VERAN, GOUTARD

Etaient absents excusés » : Mme DURAND, Mr JAMONEAU, Mme BERTRAND, Mme DUMAS

Etait absente : Mme DE ARAUJO

Mr JAMONEAU Geoffrey a donné procuration à Monsieur BRUN Etienne

Mme BERTRAND Vanessa a donné procuration à Monsieur BRUN Hugues

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 11 juin 2024 a été adopté à l'unanimité (12 votants).

Délib2024-34– Enfance/jeunesse : consultation des entreprises pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire de l'école primaire

Vu la consultation des entreprises pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire de l'école primaire, il attribue à l'unanimité (12 votants) le marché pour une durée de trois années à la société API Restauration dont la cuisine centrale est basée à la Chaussée Saint Victor.

Délib2024-35 – Motion contre la fermeture d'une classe à l'école primaire Joseph JOFFO

En raison d'une fermeture programmée d'une classe à l'école primaire, il approuve à l'unanimité (12 votants) la motion rédigée en accord avec les représentants des parents d'élèves. Monsieur le Maire et Madame la Première Adjointe informent avoir rencontrés Monsieur MENDIVE, Inspecteur Académique lors d'une audience le 15 juillet dernier, afin de lui transmettre l'augmentation importante du nombre d'enfants inscrits lors de la rentrée prochaine. En effet, en février 2024, 99 enfants étaient inscrits alors qu'aujourd'hui le nombre d'élèves est de 114. La commission d'août prochain va statuer sur une ouverture provisoire d'une classe ou le maintien de sa fermeture.

Délib2024-36 – Installation de jeux dans la cour de l'école

L'association des Parents d'Elèves a financé les achats de deux jeux à installer dans la cour de l'école. Vu le coût important des dalles amortissantes, il opte à l'unanimité (12 votants) par la mise en place de copeaux en bois et de bordures pour délimiter chaque emplacement ; les travaux étant réalisés par les agents communaux.

Délib2024-37 – Convention d'utilisation d'un terrain municipal et demande d'une participation financière du Conseil Départemental

Comme suite au dernier conseil d'administration du Collège et des fonds annuels alloués du Conseil Départemental au Collège, il décide à l'unanimité (12 votants) de modifier la délibération prise lors de la séance du 11 juin dernier, à savoir : mise à disposition gratuite du terrain municipal pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 octobre 2024. En effet, pour la deuxième période du 24 février 2025 au 4 juillet 2025, les élèves iront au stade municipal de la Commune de Hommes.

Délib2024-38 – Proposition de contrat pour les copieurs de l'école et de la Mairie

Vu la fin des contrats pour la mise à disposition des copieurs de l'école et de la Mairie au 19 septembre 2024 et compte tenu de la consultation réalisée, il approuve à l'unanimité (12 votants) l'offre de l'entreprise LG SYSTEM d'une durée de 5 années, pour un montant de 285.00 € HT/trimestre, de 0.0035 € HT la copie noir et blanc, 0.035 € HT la copie couleur, un pack d'installation à 50.00 € HT/équipement.

Délib2024-39 – Musée : intégration de la collection MALFAY

L'association du Musée du Savignéen a reçu de Maître Jean-Christophe GENET, Notaire à Meulan en Yvelines, une collection de 5 169 fossiles, provenant d'une donation de Monsieur MALFAY Jean-Pierre. En contrepartie, la commune de Savigné à l'unanimité (12 votants) décide :

- à intégrer la collection Malfay au musée de Savigné, signifiant qu'il faudra référencer l'ensemble des pièces ;
- dans un but mémoriel à entretenir et utiliser cette collection à des fins pédagogiques, muséographiques, d'études et de toutes autres actions dans l'intérêt public et, dans le respect de la mémoire de Monsieur Jean-Pierre MALFAY, à en citer le nom à chaque manifestation liée aux activités ;
- à adresser à Maître Jean-Christophe GENET, Notaire à Meulan en Yvelines, chargé du règlement de la succession de Monsieur Jean-Pierre MALFAY, un bordereau et/ou récépissé ou tout autre document actant de l'entrée dans les collections de l'organisme qu'il représente dans un délai maximum de six mois des présentes.

Délib2024-40 – Résiliation de la convention de l'ADMR

Les bureaux de la section locale de l'ADMR ayant déménagés depuis le 30 juin 2024, il accepte à l'unanimité (12 votants) la fin de la convention liant la Commune de Savigné et l'ADMR au 30 juin 2024.

Délib2024-41 – Bibliothèque : renouvellement du contrat PMB

Le contrat annuel d'hébergement et d'assistante hotline du logiciel de la bibliothèque arrivant à expiration le 17 août 2024, et vu la nouvelle offre de l'entreprise PMB d'un montant de 810.77 € HT, il approuve à l'unanimité (12 votants) le nouveau devis.

Délib2024-42 – Réparation de la sono de l'église et dans les rues

Vu les dysfonctionnements de la sono de l'église et de la sonorisation dans les rues lors des manifestations et du marché hebdomadaire et vu la consultation des entreprises réalisée, il approuve à l'unanimité (12 votants) les offres de l'entreprise FP SONORISATION de Fondettes, à savoir :

- le remplacement de l'amplificateur et des pièces annexes de la sono de l'église pour un montant de 1 530.00 € HT ;
- la remise en état de la sonorisation dans les rues lors des manifestations et du marché hebdomadaire et l'installation en Mairie d'un amplificateur et des pièces annexes pour un montant de 2 638.00 € HT.

Délib2024-43 – Voirie et personnel : achat de petit équipement

Vu les demandes du service technique, il approuve à l'unanimité (12 votants) les achats d'une chariot thermique pour un montant de 257.50 € HT auprès de l'entreprise ESPACE EMERAUDE ainsi qu'une remorque d'un montant de 949 € et une plaque d'immatriculation au tarif de 14.99 € auprès de l'entreprise NORAUTO et annule à l'unanimité (12 votants) l'achat prévu lors de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2024.

Délib2024-44 – Voirie et personnel : remplacement des congés d'été

En raison des arrêts de maladie d'un agent et des congés annuels au service technique, il décide à l'unanimité (12 votants) de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent des espaces verts à temps complet pour la période du 20 juillet 2024 au 30 septembre 2024.

Délib2024-45 – Restauration des calvaires et demande de subvention au Conseil Départemental

Les calvaires des intersections de Longboyau/rue des Cormiers et rue de la Croix Rouge/Avenue de l'Anjou démontés pour des raisons de sécurité doivent être remis en état. A l'unanimité (12 votants), il prend connaissance des devis de l'entreprise CRUCHERON pour un montant total de 4 680.00 € HT pour la fabrication en chêne des deux calvaires, de la restauration d'un Christ et sollicite une participation financière du Conseil Départemental dans le cadre du concours « Sauvez le patrimoine de votre commune ».

Délib2024-46 – Salle des fêtes : remplacement d'une porte et demande d'autorisation d'urbanisme

Il accepte à l'unanimité (12 votants) le devis de l'entreprise CHAVIGNY pour un montant de 1 151.06 € HT pour le remplacement d'une porte fenêtre à la salle des fêtes (du couloir wc donnant

accès au patio) et autorise le Maire ou un Adjoint à déposer une déclaration préalable à la réalisation des travaux ainsi qu'une demande d'autorisation pour modifier un établissement recevant du public (ERP) concernant le remplacement de la menuiserie et la création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Délib2024-47 – Demande de résiliation de bail du commerce Au du Bellay au 20 Place Jacques du Bellay

Monsieur le Maire informe avoir reçu une lettre en recommandée avec accusé de réception en date du 17 juillet dernier, de Monsieur LOPEZ Mario, représentant du commerce Au du Bellay, sollicitant une résiliation du bail commercial signé le 24 avril 2024, au 25 août 2024, pour raison financière. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LOPES a occupé les locaux depuis février 2024 afin de réaliser des travaux pour une signature du bail au 24 avril 2024 et la mise en place d'un bail commercial et d'un loyer mensuel au 1^{er} mai 2024, d'un montant de 500 €. Le Conseil Municipal regrette l'arrêt de l'activité et approuve à l'unanimité (12 votants) la demande de résiliation du bail au 25 août 2024.

Questions diverses :

- **Vente de la parcelle F826 d'une superficie de 1 322 m² rue de la Croix Rouge, jouxtant le parking de l'école :** Monsieur le Maire informe rencontrer le 1^{er} août 2024, Maître BERTONCINI, Notaire à Savigné sur Lathan ainsi que la future propriétaire du bien afin de voir ensemble l'achat d'une partie de la parcelle F826 d'une superficie approximative de 600 m² pour l'agrandissement du parking de l'école. Il propose cet achat pour une somme globale de 5 000.00 € auquel il conviendra de rajouter les frais de bornage et d'acte notarié.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal :** 29 août 2024 à 20 h 30.

Le Maire,
Hugues BRUN



La Secrétaire de Séance,
Cécile GENNETEAU